

J'autorise la personne désignée ci-dessus à me représenter et à agir en mon nom.

Fait à _____

Signature du requérant :

le / /

Adresse de contact (adresse du représentant si vous vous faites représenter)

Numéro : Voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : Ville : _____

Pays (si étranger) : _____

Motifs de contestation du forfait de post-stationnement (cochez la case correspondante)

1. Vol, destruction, usurpation, cession ou vente du véhicule	
<input type="checkbox"/>	Véhicule volé ou détruit : Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée
<input type="checkbox"/>	Véhicule cédé ou vendu Mon véhicule a été cédé ou vendu avant/après que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée. Le FPS concerne le nouveau/l'ancien propriétaire.
<input type="checkbox"/>	Usurpation de plaques d'immatriculation : Mes plaques d'immatriculation ont été usurpées. J'ai déposé plainte auprès des services de Police/Gendarmerie pour cette usurpation.
2. Demande d'annulation du FPS - Contestation de l'absence ou de l'insuffisance du paiement immédiat	
<input type="checkbox"/>	Gratuité permanente non prise en compte : Je bénéficie d'une exonération totale de paiement (Carte européenne de stationnement PMR, carte mobilité inclusion, macaron profession libérale) pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé dans le véhicule.
<input type="checkbox"/>	Période de gratuité temporaire non prise en compte : Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (stationnement hors plages horaires payantes, ...)
<input type="checkbox"/>	Ticket de stationnement non pris en compte : Je prouve que j'avais payé ma redevance de stationnement (ticket horodateur) et que sa durée de validité n'avait pas expirée au moment où la constatation de l'absence de paiement a été établie. Dans le cas d'un paiement initial effectué à l'horodateur, je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé dans le véhicule.
3. Contestation du montant du FPS réclamé	
<input type="checkbox"/>	Montant réclamé erroné : Je prouve que des éléments venant réduire le montant du FPS réclamé n'ont pas été pris en compte (véhicule stationné dans une autre zone tarifaire que celle appliquée pour le calcul du FPS, ...). Le montant du FPS doit être réévalué en prenant en compte ces éléments.
<input type="checkbox"/>	Déduction d'un paiement effectué non prise en compte dans le calcul du FPS : Le montant d'un paiement spontané que j'ai effectué n'a pas été correctement pris en compte dans le calcul du FPS
<input type="checkbox"/>	Recouvrement avec un FPS précédent : La durée de validité d'un précédent FPS qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté.
4. Autres motifs de contestation	
<input type="checkbox"/>	L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé.
<input type="checkbox"/>	Dysfonctionnement de l'horodateur qui ne m'a pas délivré de ticket et je n'ai vu aucun autre horodateur sur mon lieu de stationnement

<input type="checkbox"/>	Zone de stationnement non payant :L'adresse indiquée sur le FPS est erronée, je ne stationnais pas dans une zone payante.
<input type="checkbox"/>	Ticket non apposé sur le pare-brise : Mon ticket n'était pas bien apposé derrière le pare-brise et donc non visible de l'agent verbalisateur,
<input type="checkbox"/>	Autres : Autres motifs que ceux détaillés ci-dessus précisez : _____

Exposé sommaire des faits et des raisons de la contestation du forfait post-stationnement :

Pièces justificatives

Vous devez joindre des copies complètes et lisibles de tous les documents. Aucun document ne vous sera restitué.

Pièces à joindre obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité de la demande :

- copie de l'avis de paiement contesté
- copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné par l'avis de paiement contesté ou, déclaration de cession du véhicule et son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules

Pièces justificatives complémentaires à joindre selon le ou les motifs de contestation cochés dans le tableau ci-dessus :

- **Véhicule volé** : une photocopie du dépôt de plainte pour vol
- **Véhicule détruit** : une copie de votre certificat d'immatriculation barré pour vente et/ou le talon de la carte avec mention « cédé », une copie de votre certificat de cession pour destruction
- **Véhicule cédé ou vendu** : une copie de votre certificat d'immatriculation barré pour vente et/ou le talon de la carte avec mention « cédé », une copie du certificat de cession, une copie de l'attestation de cession du véhicule par la Préfecture
- **Usurpation de plaque d'immatriculation** : une copie du dépôt de plainte pour usurpation de plaques ou autre justificatif prouvant l'usurpation des plaques
- **Gratuité permanente non prise en compte** : une copie recto verso de la carte mobilité inclusion, carte européenne de stationnement ou autre justificatif
- **Ticket de stationnement non pris en compte** : ticket de stationnement
- **Déduction d'un paiement effectué erroné dans le calcul du FPS** : ticket de stationnement
-
- **Recouvrement avec FPS précédent** : une copie des deux avis de paiement
- **Mandat au représentant désigné** donnant habilitation de représenter le requérant

Pièces complémentaires jointes au dossier :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

Communication électronique

J'accepte, ou mon représentant, de communiquer par voie électronique et de recevoir la notification de la décision à l'adresse mail ci-dessous (*cochez la case*) :

Courriel : @

Signature

Fait à _____

Signature du requérant : ou représentant

le / /

L'acceptation du présent recours préalable dépend de la bonne rédaction de de la précision des indications et des pièces justificatives transmises. Assurez-vous de remplir tous les champs qui s'appliquent à votre situation et de fournir toutes les pièces requises complétées le cas échéant par tout document que vous estimez pertinent de joindre à votre demande. Toute fausse déclaration vous expose aux peines prévues par l'article 441-1 du code pénal.

L'absence de réponse écrite reçue dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal ou électronique du présent recours vaut rejet implicite de celui-ci. La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du paiement préalable du montant du forfait de post-stationnement indiqué sur le présent avis de paiement et du respect des autres conditions de recevabilité du recours.

En outre, l'envoi du présent recours n'interrompt pas le délai de paiement du forfait de post-stationnement indiqué au dos de l'avis de paiement contesté.

Les renseignements portés sur ce formulaire faisant l'objet d'un traitement automatisé au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, merci de prendre connaissance des informations ci dessous :

Les informations collectées dans ce formulaire sont destinées au traitement de votre demande de **Recours Administratif Préalable Obligatoire** et ne seront pas utilisées pour quelque autre fin.

Vous disposez de la possibilité d'exercer un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du Délégué à la protection des données de la Ville de Concarneau, à l'adresse suivante

M. le Délégué à la protection des données

CS 50636 – 1 rue Victor Schoelcher – Parc d'activités de Colguen

29186 CONCARNEAU CEDEX

ou par mail à l'adresse dpd@cca.bzh

Formulaire à adresser par voie postale en recommandé avec accusé de réception à :

**Monsieur Le Maire
Service RAPO
place de l'hôtel de ville
BP 238
29182 CONCARNEAU CEDEX**

ou par voie électronique à : rapo@concarneau.fr